

TARIF DES LOCATIONS 2024

Une location devient effective à partir du moment où la caution a été versée (en chèque à l'ordre du trésor public) auprès de l'agent municipal responsable des locations.

ARRHES : Les arrhes sont à verser lors de la réservation (chèque perçu dans les jours qui suivent). Le solde est à verser avant de prendre la salle.

ANNULATION : L'annulation d'une réservation peut avoir lieu au plus tard 1 mois avant la date prévue. A défaut, les arrhes seront conservées, sauf en cas de force majeure (Décès,...).

CAUTIONS : Les 2 chèques de caution sont à verser en venant prendre les clés (chèque de garantie restitué après la location s'il n'y a pas eu dégâts et si les locaux sont rendus propres après usage – voir art. 11 du règlement).

En cas de dégâts importants, les 2 chèques seront perçus par la commune.

ESTRADE : Elle est louée au tarif de 80 € par location de salle, montage et démontage par les employés communaux inclus.

1° - Salle de sport seule :

La salle de sport peut être louée à la journée ou à la demi-journée dans la mesure où elle est disponible.

Elle peut être louée pour des congrès, des réunions de fédérations sportives, des expositions, des assemblées générales, bals d'associations reconnues...

	Personnes habitant la commune ou non	Arrhes perçues à la réservation	Caution dégradation	Caution propreté
1/2 journée	330 €	130 €	160 €	130 €
1 journée	645 €	245 €	160 €	130 €
Vin d'honneur	230 €	100 €	160 €	130 €
Espace Danse	70 €	-	160 €	130 €

ESPACE DANSE : Réservé aux habitants de la commune qui demanderaient la salle de sport pour danser après un repas pris dans la salle de cérémonie, lors d'un mariage par exemple.

2° - Salle de cérémonie :

	Personnes habitant la commune	Arrhes perçues à la réservation	Personnes habitant hors-commune	Arrhes perçues à la réservation
2 jours de suite	320 €	120 €	520 €	200 €
3 jours de suite	375 €	175 €	610 €	300 €
Couverts	1 €	-	1 €	-
Réunion (1h)	20 €	-	40 €	-

Caution dégradation = 155 € - Caution Propreté = 130 €

3° - Salle de sport et salle de cérémonie :

	Personnes habitant la commune	Arrhes perçues à la réservation	Personnes habitant hors-commune	Arrhes perçues à la réservation
1 journée	775 €	375 €	920 €	300 €
2 jours de suite	1030 €	400 €	1350 €	650 €
Couverts	1 €	-	1 €	-

Caution dégradation = 320 € - Caution Propreté = 260 €

Possibilité forfait ménage : 80 € (Voir Règlement, Article 9)

Possibilité forfait Chauffage Salle de sport : 60 € (du 1^{er}/12 au 01^{er}/04, Température non garantie)